

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15278**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Massicotier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de l'imprimerie et des industries graphiques - Union nationale de l'imprimerie et de la communication (UNIC)	Secrétaire CPNE

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3138 - Imprimeries de labeur et industries graphiques

Code(s) NSF :

322s Production : reliure, brochure industrielle

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les personnes ayant obtenu le CQP de massicotier doivent pouvoir réaliser les activités de production suivantes :

- Prise de connaissance du dossier de fabrication
- Préparation et réglage du poste de travail et obtention du Bon A Façonner
- Taquage, coupe et mise à disposition du produit coupé
- Transmission informations et consignes
- Remise en état du poste de travail
- Entretien du massicot

Pour réaliser l'ensemble de ces activités, ils doivent être capables de mettre en œuvre des compétences suivantes :

- Analyser la nature du produit à réaliser
- Identifier les conséquences de son activité
- Assurer le suivi qualité
- Préparer le support
- Préparer le plan de coupe
- Préparer et régler le massicot
- Préparer les périphériques
- Utiliser un pupitre de programmation
- Maintenir une production en respect avec le Bon A Façonner
- Intervenir sur le massicot en cas d'incident de production
- Evacuer les productions en sortie de massicot
- Contrôler le support
- Contrôler la conformité du produit par rapport au modèle de référence
- Contrôler l'état du massicot
- Remettre en état son environnement de travail
- Réaliser les opérations de maintenance permettant s'assurer la production sur un massicot
- Réaliser les opérations de maintenance sur les périphériques
- Appliquer les règles relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Intégrer les enjeux liés au respect de l'environnement dans sa production
- Mettre en application les procédures assurance qualité
- Communiquer et rendre compte
- Présenter clairement une situation en restant à l'écoute de ses interlocuteurs
- Assurer l'interface avec les services internes
- Participer à l'évaluation et au développement de ses compétences

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur des Industries Graphiques représente en 2016 : 4 200 établissements France entière.

Regroupés en trois grandes familles de métiers : prepresse (NAF 1813z), imprimerie (NAF1812z), façonnage (NAF 1814z), les entreprises sont plutôt de petite taille 75% des entreprises comptent moins de 10 salariés.

Les 50 000 salariés du secteur se répartissent de la façon suivante : 19% des salariés en prepresse, 45% des salariés en impression et 36% des salariés en façonnage.

Massicotier

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1302 : Conduite de machines de façonnage routage

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour les candidats ayant suivi une formation préparatoire au CQP de massicotier :

Ils prendront part à trois épreuves distinctes qui chacune permet de questionner leur capacité à répondre aux différentes exigences du

métier visé par la qualification :

Epreuve pratique : Le candidat est mis en situation réelle de production et doit démontrer sa capacité à réaliser une production sur un massicot. Il est évalué sur des aspects principalement techniques (réglages, contrôles, organisation). Cette épreuve comporte un échange avec le jury sous forme d'oral, qui vient compléter et affiner l'évaluation.

Mémoire: Il doit relater les expériences vécues par le candidat lors de son stage en entreprise. Il permet ainsi d'attester de sa capacité à gérer les imprévus, à intégrer les consignes et à interagir avec son environnement professionnel. Le mémoire donne lieu à une présentation orale, qui permet au candidat de préciser certains points insuffisamment développés.

Epreuve écrite (QCM): Elle permet de s'assurer que le candidat possède les principales connaissances nécessaires à l'exercice du métier.

Les épreuves d'examen ont lieu à l'issue du parcours de formation du candidat.

Pour les candidats qui souhaitent obtenir le CQP par Validation des acquis de l'expérience (VAE) :

Après avoir renseigné un dossier de recevabilité de leur demande de VAE qui permet d'attester de l'expérience préalable du candidat au métier de massicotier, celui-ci va rédiger un dossier-mémoire. Il s'agit, en suivant une trame prédéfinie qui renvoie aux différentes compétences du référentiel, de donner les moyens au candidat de démontrer celles qu'il maîtrise au travers d'une formalisation par écrit décrivant le métier et les activités mises en œuvre.

Si le contenu du dossier mémoire est validé par le jury, le candidat est convoqué pour une présentation orale qui vise à confirmer ses compétences ou au contraire à repérer d'éventuelles limites. Il s'agit au travers de cet échange de procéder à une évaluation du candidat qui soit la plus représentative possible de ses acquis

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation.
En contrat de professionnalisation	X	Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation.
Par candidature individuelle	X	Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Jury paritaire composé de 3 membres minimum dont le Président qui est issu du collège patronal et les 2 autres membres dont un issu du collège salarié et l'autre d'un organisme de formation.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Massicotier avec effet au 22 août 2012, jusqu'au 22 août 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans avec effet au 22 août 2017, jusqu'au 4 janvier 2024.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Entre 15 et 20 CQP massicotier par an

Autres sources d'information :

<http://www.uniic.org>

[UNIIC - CPNEFP Imprimerie et Industries Graphiques](#)

[IDEP](#)

Lieu(x) de certification :

CPNEFP

68 Boulevard Saint Marcel

75005 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AMIGRAF, LILLE (59)

MEDIAGRAF, LA PLAINE SAINT DENIS (93)

GOBELINS, NOISY LE GRAND (93)

AFI LNR, MONT SAINT AIGNAN (76)

GRAFIPOLIS, NANTES (44)

CIFOP, L'ISLE D'ESPAGNAC (16)

SEPR, LYON (69)

Historique de la certification :